

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 14

Artikel: Billet de l'instituteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet de l'instituteur

L'alcoolisme fait de grands ravages dans notre pays, nul ne le conteste. Toutes les personnes soucieuses de l'avenir proclament la nécessité de la lutte. Mais dès qu'il s'agit de se mettre à l'œuvre, de déterminer la tactique à suivre, de fourbir ses armes, les opinions se heurtent et divergent. Celui-ci prétend que c'est affaire d'éducation. Qu'on habite les individus, dès leur enfance, à la sobriété ; devenus hommes ils resteront dans la bonne voie et les abus disparaîtront comme par enchantement. Cet autre attend tout de la loi et des méthodes coercitives. Qu'on réprime avec énergie les excès, qu'on proscrire les boissons distillées, qu'on diminue les occasions de s'enivrer et le fléau sera vaincu.

Pendant qu'on disserte sur la tactique à suivre, l'alcoolisme continue ses méfaits. Il est grand temps de concentrer tous les efforts et de bouter hors de nos frontières cet ennemi qui sème tant de ruines dans nos foyers. A mon avis, c'est en menant de front une double offensive qu'on terrassera le monstre. L'école livrée à ses propres forces ne peut lutter avec succès contre le dieu-alcool ; les pouvoirs publics, avec leur arsenal de lois et de règlements, ne réussiront pas mieux s'ils ne sont secondés par les éducateurs.

Si l'Etat a fait preuve jusqu'ici d'une certaine mollesse dans la tâche de préservation et de répression qui lui incombe, avouons aussi, sans ambages, qu'à l'école la lutte a été conduite sans ardeur et sans enthousiasme.

Nos manuels de lecture, qui nous fournissent nos matériaux de travail, n'offrent rien de substantiel, de clair, de prenant pour l'enseignement antialcoolique. Sauf deux ou trois chapitres du degré moyen, vous n'y trouverez rien qui puisse intéresser un enfant, le convaincre et lui inspirer des souvenirs vivaces. Et pourtant, la question de l'alcoolisme mériterait, me semble-t-il, une étude tout aussi attentive que les phases de la lune, les engrains chimiques ou naturels, les lois de la conductibilité de la chaleur et tant d'autres sujets purement théoriques. Dans le cours d'histoire naturelle et d'hygiène, ne serait-il pas logique d'exposer les ravages de l'alcool dans les divers organes du corps ? Et dans la partie morale et civique, ne conviendrait-il pas d'envisager les funeste effets de l'abus de la boisson sur les individus et la société ? Quelle meilleure occasion de semer le bon grain dans les jeunes âmes ! Je ne puis entrer ici dans les détails du programme dévolu à l'école dans cette œuvre de véritable éducation ; le programme antialcoolique ne sera jamais trop vaste, car il peut être la source où la jeunesse viendra puiser les forces vives qui la soutiendront aux heures difficiles et périlleuses.

La lutte contre l'alcoolisme doit être soutenue et encouragée par les enseignements et les exemples du maître d'école. A son influence viendra s'ajouter l'action des pouvoirs publics. La nouvelle loi sur les auberges, si elle est appliquée avec fermeté, laisse entrevoir d'heureux résultats. Nos jeunes gens, qui nous quittent généralement avec de bonnes dispositions, seront l'objet d'une protection plus attentive. Qu'on me permette toutefois d'exprimer le regret qu'on n'ait pas interdit la fréquentation des auberges aux adolescents jusqu'à leur recrutement. C'est entre quinze et vingt ans que le jeune homme prend des habitudes de dévergondage et d'intempérance. A cet âge critique, il doit être protégé contre lui-même. Son caractère n'a pas toujours la force de résistance nécessaire pour repousser les perfides entraînements. Il entre en contact avec les difficultés de la vie sans bien les connaître ; il est plein d'illusions et d'espoirs ; son inexpérience l'empêche souvent de bien mesurer les conséquences de ses actes. La société ne fait rien ou presque rien pour le protéger au tournant le plus dangereux de son existence. Au jeune cheval plein de fougue on tient la bride d'une main ferme. Le fléau de l'alcoolisme appelle des mesures énergiques. Si nous ne voulons pas être des vaincus dans le monde nouveau qui s'élabore, il faut que « ceux de demain » se libèrent de l'esclavage de l'alcool. L'enjeu de la lutte, c'est l'avenir du pays.

X.

La mémoire

La mémoire est la faculté qui se prête le mieux à l'expérimentation. Aussi les travaux qui en traitent, abondent. C'est un psychologue belge, M. Van Biervliet, qui a publié les études d'ensemble les plus complètes sur ce sujet¹. Le laboratoire de psychologie expérimentale de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain a fait de sérieuses recherches sur les lois de la mémoire. Il est regrettable que ce laboratoire, l'un des mieux outillés de Belgique, n'ait pas un organe qui répande les résultats de ses travaux dans le monde de l'enseignement.

Le présent article a pour but d'abord de résumer les principaux points que la psychologie expérimentale a mis en lumière au sujet de la mémoire, de signaler ensuite les mesures de la mémoire qui peuvent intéresser l'instituteur et enfin de donner comme conclusion quelques directions pratiques.

¹ Van Biervliet. *La mémoire*. — Paris, Doin. — *Esquisse d'une éducation de la mémoire*. — Gand, Siffer.